



Ver. 28 avril 2020

Principes pour la réduction des risques de catastrophes liées à l'eau (RRC) dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Les dirigeants, les décideurs et les citoyens doivent être conscients que l'imminence des catastrophes liées à l'eau¹ demeure un risque réel dans les pays et les villes touchés par la pandémie de COVID-19. Les stratégies et les actions de réduction des risques de catastrophe (RRC), conçues spécialement dans le cadre de la pandémie actuelle, contribueront à empêcher les zones touchées par une catastrophe de devenir des épicentres pandémiques et aideront à la reprise rapide après une catastrophe. Les conseils pratiques proposés par les Principes suivants s'adressent aux dirigeants politiques en charge de la RRC et des réponses à apporter face à la crise de COVID-19, et à toutes les parties prenantes afin de développer des stratégies et la mise en place d'actions. Ces initiatives peuvent permettre de faire face aux catastrophes liées à l'eau, susceptibles de survenir à tout moment dans le futur, même en cas de pandémie. Bien que les Principes traitent des catastrophes liées à l'eau, ils s'appliquent également à d'autres types de catastrophes.

Dans le contexte actuel de COVID-19, une attention immédiate a été accordée à la réduction des infections dues au COVID-19 et au traitement des personnes tombées malades. Toutefois, les menaces de catastrophes liées à l'eau demeurent aussi imminentes aujourd'hui qu'avant la COVID-19. La concurrence et les complications entre les interventions d'urgence en matière de RRC et les interventions en matière de soins de santé liés à la COVID-19 pourraient amplifier les impacts négatifs dans certains pays et villes.

La mise en œuvre de stratégies de RRC et d'actions préventives, qui tiennent compte de la pandémie actuelle, est nécessaire pour empêcher les zones touchées par des catastrophes liées à l'eau de devenir également de nouveaux épicentres ou clusters de la pandémie. Les conseils pratiques proposés par les Principes suivants s'adressent aux dirigeants politiques, aux responsables de la RRC et du COVID-19, et à toutes les parties prenantes afin de les aider à se préparer et à intervenir pour éviter une amplification des impacts dus à des catastrophes concomitantes. Bien que ces Principes soient définis pour faire face aux catastrophes liées à l'eau, ils s'appliquent également à d'autres types de catastrophes.

Principe 1 : Sensibiliser les dirigeants à la réduction des risques de catastrophe (RCC) dans le cadre de la pandémie

¹ Les catastrophes liées à l'eau dans le présent document désignent toutes sortes de catastrophes dont l'impact est déterminé par l'eau. Il s'agit notamment de fortes pluies, de tempêtes, d'inondations, de sécheresses, de glissements de terrain, de laves torrentielles, de tsunamis, de marées hautes, de liquéfaction, de crues glaciaires (inondations brutales de lacs glaciaires, GLOF) et d'accidents de pollution de l'eau. Les catastrophes liées à l'eau représentent plus de 95% de l'ensemble des catastrophes en termes de nombre de personnes touchées. Plus de 90 % des 1 000 dernières catastrophes majeures sont liées à l'eau.

Principe 2 : Intégrer la gestion des risques de catastrophes et de pandémies

Principe 3 : Fournir de l'eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène de manière durable pendant et après les catastrophes

Principe 4 : Protéger les parties prenantes en charge de la gestion des risques de catastrophe contre la menace de la COVID-19

Principe 5 : Protéger les rares ressources médicales contre les répercussions des catastrophes

Principe 6 : Protéger les sinistrés contre la menace de la COVID-19

Principe 7 : Protéger les patients touchés par la COVID-19 contre la menace de catastrophes

Principe 8 : Élaborer des directives d'évacuation spécialisées pour les villes et les zones sous confinement COVID-19

Principe 9 : Financer efficacement les actions de RRC dans le cadre de la COVID-19 pour éviter une catastrophe économique

Principe 10 : Renforcer la solidarité mondiale et la coopération internationale pour faire face à ces défis concomitants afin de mieux reconstruire notre monde

Cela étant, l'atténuation de la COVID-19 complique l'intervention en cas de catastrophe et le relèvement après une inondation ou une sécheresse, et vice-versa.

PRINCIPE 1 : SENSIBILISER LES DIRIGEANTS A LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE (RRC) DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE

- Vous devez savoir que les catastrophes liées à l'eau sont imminentes dans les pays et les villes lorsqu'ils sont touchés par la pandémie COVID-19. Bien que les situations dans les zones touchées à la fois par des catastrophes et des pandémies puissent être compliquées et déroutantes, il sera utile de prendre des décisions et de mettre en œuvre des actions étape par étape. Bien que les tâches puissent sembler être trop immenses et compliquées, n'abandonnez pas. Prenez des décisions relatives à la RRC en tenant compte de la situation pandémique, et vice versa, cela vous aidera à éviter toute confusion ultérieure.
- Assurez l'intégration des stratégies et actions de gestion des risques de catastrophe et de pandémie. Réunissez des équipes conjointes d'experts de la RRC et de la COVID-19 pour fournir des conseils basés sur leur dialogue continu et leurs conseils intégrés. Prenez des décisions critiques en les consultant.
- En cas de catastrophe liée à l'eau, maintenez ou rétablissez dès que possible les services de base tels que l'électricité, les transports, l'eau et l'hygiène afin de prévenir la propagation des maladies et les effets cumulatifs des catastrophes concomitantes, y compris la protection du personnel médical essentiel et du personnel en charge de la RRC. Pour ce faire, demandez aux responsables de la RRC de prendre des mesures ex ante telles que la planification de la protection d'urgence des infrastructures essentielles et l'organisation de l'approvisionnement d'urgence en matériel/équipement de relèvement. Demandez aux responsables de la RRC de mettre en place un système permettant une mobilisation rapide du personnel et des équipements en charge de la RRC en cas d'urgence, car ils peuvent ne pas être immédiatement disponibles en raison du travail par équipe des fonctionnaires et de la suspension des travaux publics en

vertu de la COVID-19.

- Demandez immédiatement aux responsables de la RRC d'élaborer des plans de gestion du risque de catastrophe en cas de pandémie afin de se préparer à son éventualité. La priorité devrait être accordée à la protection des hôpitaux, des établissements médicaux et de leur personnel. Du point de vue de la RRC et de la prévention de la COVID-19, le plan de RRC au titre de la COVID-19 devrait répondre aux besoins spécifiques des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des populations déplacées, telles que les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les apatrides, les travailleurs de jour, les habitants de bidonvilles, les sans-abri, et les personnes vulnérables vis-à-vis de COVID-19, notamment les personnes souffrant d'affections chroniques. Collectez des données ventilées sur les individus impactés par la COVID-19 et les catastrophes en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur origine, avec/sans affection chronique, de groupes spécifiques comme mentionné ci-dessus, de manière à pouvoir établir des plans intégrés efficaces pour lutter à la fois contre la COVID-19 et les catastrophes.
- Veillez à ce que les autorités de protection civile et les services médicaux d'urgence disposent de plans opérationnels d'urgence pour faire face simultanément à une catastrophe et au COVID-19 afin d'équilibrer rapidement leurs responsabilités antagonistes en ayant déjà répondu au COVID-19.
- Accordez une priorité maximale à la mise à disposition de ressources humaines et financières pour l'approvisionnement durable en eau et pour l'assainissement pendant et après les catastrophes, car l'hygiène, en particulier le lavage des mains, est un élément essentiel pour contenir la propagation du COVID-19.
- Insérez des éléments des Principes du présent document dans les plans nationaux et communautaires de RRC. Demandez à toutes les parties prenantes à la RRC, y compris le secteur privé, d'inclure des éléments des Principes dans leurs plans de continuité des activités (PCA).

Étant donné que les acteurs de la RRC et de la diminution du COVID-19 doivent se coordonner pour une réponse efficace et efficiente.

PRINCIPE 2 : INTEGRER LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE PANDEMIES

- Incluez pleinement le secteur de la santé dans le système intégré de gestion des risques. Utilisez les approches du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les autres lignes directrices internationales pour la RRC afin de renforcer la gouvernance de la RRC dans le cadre du COVID-19, telles que : les approches fondées sur les risques ; la gestion globale des urgences ; l'approche tous risques ; l'approche inclusive, centrée sur les personnes et la communauté ; la collaboration multisectorielle et multidisciplinaire ; l'approche fondée sur l'ensemble du système de santé ; les considérations éthiques. Les protocoles de collaboration et d'action en matière de RRC doivent être revus et ajustés pour améliorer la résilience face aux dangers de toutes sortes, y compris les dangers biologiques.
- Partagez rapidement et tirez des leçons des cas récents de fortes pluies, d'inondations, d'ouragans et de tornades survenus dans le cadre du COVID-19. Bon nombre de ces enseignements se reflètent dans ces

Principes.

- Créez des lignes directrices et des webinaires spécifiques à votre situation sur les approches de RRC dans les situations COVID-19 qui reflètent vos contextes spécifiques, sociaux, culturels, géographiques et économiques. Envisagez de mener des exercices de gestion des catastrophes liées à l'eau des responsables et des parties prenantes de la RRC dans le cadre du COVID-19.
- Établissez des cartes de périls et fournissez des conseils en matière de RRC aux hôpitaux et aux établissements de santé avant la survenue des catastrophes. Créez des cartes superposant les zones et les installations touchées par la catastrophe/COVID-19. Les risques d'infection et de catastrophe peuvent être réduits en évitant les visites dans les zones à risque. Les cartes représentant les périls doivent également inclure l'insécurité due aux doubles impacts de la catastrophe et de la pandémie, et de l'insécurité hydrique à l'échelle des ménages.
- Élaborez des messages de communication « d'alerte précoce » concis et clairs qui se rapportent à l'évacuation et à d'autres éléments d'intervention face à la catastrophe naturelle dans le contexte des restrictions et des conseils à dispenser en cas de pandémie.ⁱ
- Menez des campagnes conjointes de sensibilisation liées aux risques de la RRC et de la COVID-19. Renforcez la sensibilisation en matière d'augmentation de la résilience afin de faire face aux catastrophes et leurs facteurs de risque, y compris les pandémies sanitaires, afin d'être mieux préparé en mettant en œuvre des actions de prévention et en faisant progresser les connaissances sur l'augmentation de la résilience face aux catastrophes. Effectuez une évaluation des risques et une communication des catastrophes concomitantes dans les zones à haut risque.
- Veillez à ce que les équipes de gestion des catastrophes maintiennent une transparence sur les conséquences de la catastrophe et des interventions, ainsi que les efforts déployés pour résoudre les problèmes liés au Covid-19. Le public et les personnes touchées par les catastrophes devraient être en mesure d'obtenir des informations valables et actualisées. L'équipe de gestion des catastrophes devrait être un facilitateur pour mobiliser la collaboration sociale en faisant correspondre les besoins (à partir de données) et la fourniture d'aide (de la part du public), en particulier dans le cadre de la collecte de fonds pour lutter contre la maladie. Créez une plateforme de collaboration où l'aide peut être rapidement adaptée aux besoins.
- Activez les groupes de jeunes existant pour la RRC afin d'appeler à la solidarité et à la collaboration pour contenir la propagation de la COVID-19, car le comportement des jeunes est un élément décisif dans le contrôle de la maladie. Collaborez avec les groupes de jeunes dans les activités de gestion des catastrophes, de secours et de récupération dans le cadre du COVID-19, en tirant parti de leurs capacités en matière de TIC, d'innovation et de mobilisation de leurs homologues locaux.

Étant donné que l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont des éléments essentiels à la prévention de COVID-19 et de la récupération rapide après une catastrophe.

PRINCIPE 3 : FOURNIR DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE DE MANIERE DURABLE AVANT, PENDANT ET APRES LES CATASTROPHES

- Vous devez savoir que les risques naturels entraînent souvent des interruptions dans la disponibilité de l'eau qui peuvent affecter les efforts d'atténuation du COVID-19. Dans les régions où la pénurie d'eau est aiguë, les catastrophes peuvent affecter la mise en œuvre des règles de lavage des mains, des procédures de gestion des déchets et d'autres pratiques visant à prévenir la transmission interhumaine du COVID-19. Une attention particulière doit être accordée aux risques causés par les sécheresses, car la rareté de l'eau peut entraver les efforts visant à contenir les crises sanitaires.
- Protégez les infrastructures hydrauliques contre la contamination, en particulier au niveau des sources d'eau. Envisagez d'utiliser d'autres sources non contaminées, y compris la récupération de l'eau et la réutilisation des eaux usées, pour prévenir les risques collatéraux de catastrophe et de pandémie.
- Les plans de RRC des fournisseurs de services d'approvisionnement en eau doivent inclure les effets non seulement des risques naturels, mais aussi des pandémies. Les pandémies ont des répercussions sur le personnel et donc la qualité des services fournis. La promotion de l'hygiène doit être incluse dans toutes les étapes du processus par différents canaux tels que les centres médicaux, les points d'accès à l'eau/assainissement et le personnel d'urgence.
- Encouragez la recherche et les enquêtes pour détecter les traces de COVID-19 dans les eaux usées des communautés infectées par le virus afin de prévenir les risques, en particulier en cas de catastrophe. De nouvelles approches telles que l'épidémiologie basée sur les eaux usées doivent être explorées. Elles peuvent constituer des moyens efficaces et rapides d'alerte précoce de propagation du COVID-19 dans les réseaux d'eau et les égouts.
- Demandez aux services d'eau de renforcer le rôle des outils numériques et des systèmes d'automatisation et de surveillance à distance dans leurs plans de continuité des activités. Toutes les équipes opérationnelles d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les centres de contrôle et le personnel de laboratoire, à l'exception des équipes essentielles, doivent si possible travailler à distance en cas de COVID-19. Pour les travailleurs sur le terrain, les équipes doivent se voir attribuer des quarts de travail différenciés qui tiennent compte des cycles de quarantaine et doivent avoir accès à l'équipement de protection individuelle (EPI) spécifique à la COVID-19.

Étant donné que des infrastructures essentielles et des ressources humaines sont nécessaires pendant l'intervention et lors de la reprises en cas d'inondations et de sécheresses dans le cadre d'une pandémie en cours.

PRINCIPE 4 : PROTÉGER LES PARTIES PRENANTES EN CHARGE DE LA GESTION DES CATASTROPHES CONTRE LA MENACE DU COVID-19

- Formez et développez les capacités des intervenants en RRC en matière de COVID-19. Apportez des conseils accessibles, concis et clairs sur la façon d'éviter l'infection aux responsables de la gestion des catastrophes et aux bénévoles. Par exemple, utilisez des brochures de sensibilisation, organisez un webinaire etc. Dans les manuels et les checklists quotidiennes, insérez des instructions de distanciation sociale dans le cadre des activités de RRC.

- Assurez-vous que les intervenants en RRC, y compris les bénévoles, sont équipés de protections de COVID-19 standard, comme des masques, lorsqu'ils participent à des activités de préparation aux catastrophes, de prévention et de reprise. Si possible, stockez-les ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques au COVID-19 pour une utilisation dans les cas hautement infectieux. Il sera utile de stocker des EPI pour le personnel en charge de la RRC entre les vagues pandémiques, lorsqu'il y a des réserves abondantes d'EPI pour des besoins non médicaux.
- Exigez des contrôles médicaux quotidiens du personnel de gestion des catastrophes afin de prévenir une infection éventuelle lors de ses contacts avec ses collègues et les personnes évacuées.
- Trouvez le bon équilibre entre la nécessité d'une prévention/d'un relèvement rapide des catastrophes et la prévention de la transmission des maladies entre les zones touchées par la COVID-19 et les zones moins touchées par les déplacements des parties prenantes à la RRC, y compris les bénévoles.
- Veillez à ce que la qualité de la surveillance et de l'alerte en cas de catastrophe soit vérifiée et maintenue, car la quarantaine des responsables peut l'affecter.

PRINCIPE 5 : PROTÉGER LES RARES RESSOURCES MÉDICALES CONTRE LES REPERCUSSIONS DES CATASTROPHES

- Évitez de désigner des hôpitaux et des installations médicales comme lieux d'évacuation. Retirez ces bâtiments et installations des lieux d'évacuation désignés dans les cartes de risques et les plans de RRC.
- Priorisez la protection du personnel médical, des installations et de l'équipement contre les effets des catastrophes en procédant comme suit :
 - Déplacement des équipements essentiels de production d'électricité vers des zones sûres par rapport aux catastrophes liées à l'eau (inondations, etc.) et fourniture d'équipements d'alimentation auxiliaires aux hôpitaux, postes de santé et installations médicales,
 - Envoi rapide de personnel de gestion des catastrophes dans les hôpitaux, les postes sanitaires et les établissements médicaux pour assurer la communication des conseils appropriés en matière de RRC,
 - Déplacement de l'équipement et des matériaux médicaux essentiels aux étages supérieurs dès le début
 - Création de plans d'évacuation pour les patients et le personnel médical, en tenant compte des zones infectieuses,
 - Priorisation de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène des hôpitaux, des postes sanitaires et des installations médicales en cas de perturbation de l'approvisionnement en eau et des services d'assainissement en raison de catastrophes,
 - Identification des emplacements sûrs des installations sanitaires de débordement nécessaires pour l'intervention face aux pandémies afin d'éviter la construction d'hôpitaux supplémentaires à court terme dédiés au COVID-19 dans les zones sujettes aux catastrophes telles que les plaines inondables
 - Formation du personnel médical responsable de la gestion des urgences aux connaissances de base en matière de RRC avant l'imminence d'une catastrophe.

Étant donné que la combinaison des risques liés aux aléas naturels et au COVID-19 peut entraîner des pertes en vies humaines plus importantes

PRINCIPE 6 : PROTÉGER LES SINISTRES CONTRE LA MENACE DE COVID-19

- Rédigez ou révissez immédiatement des plans d'évacuation comprenant des abris adaptés pour assurer la distanciation sociale, les soins d'hygiène et la mise à l'abri. Assurez une ventilation adéquate des bâtiments/installations d'évacuation afin de prévenir l'infection par des clusters. Identifiez des bâtiments et des espaces supplémentaires pour les abris qui pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de protection des personnes évacuées dans le cadre du COVID-19, tels que la distanciation sociale et des espaces séparés pour les patients en auto-quarantaine. Idéalement, des abris spécifiques destinés aux patients de COVID-19, équipés d'installations médicales et de bâtiments/installations/zones d'évacuation séparés pour les patients en auto-quarantaine devraient être mis en place.
- Favorisez l'évacuation verticale comme méthode d'évacuation prioritaire chaque fois que cela est possible. Cela signifie une évacuation vers le deuxième étage ou l'étage supérieur de l'immeuble ou du quartier de la personne évacuée, si elle est en sécurité. Cela est nécessaire pour éviter les accidents, pour gérer les situations de catastrophe pendant l'évacuation et pour réduire la densité des personnes dans les abris d'évacuation, réduisant ainsi le risque d'infection par le virus dans les abris. Dans les régions où l'évacuation verticale n'est pas possible, comme les basses plaines plates, discutez avec la communauté locale de l'évacuation anticipée vers un plus grand nombre de bâtiments, d'abris et d'espaces plus élevés afin d'éviter l'encombrement des évacués.
- Identifiez et planifiez l'évacuation précoce et les soins des personnes les plus vulnérables, aux dangers combinés, en mettant en place une approche d'inclusion sociale, il s'agit par exemple, des personnes âgées, des personnes handicapées, des femmes enceintes et des patients souffrant de maladies chroniques.
- Fournissez de l'eau propre, du savon, des produits sanitaires, et des serviette hygiéniques en quantité suffisante aux personnes évacuées.
- Assurez des examens médicaux de base tels que la prise de la température de la personne évacuée.
- Empêchez toute discrimination liée au COVID-19 envers et entre les personnes évacuées. Continuez d'annoncer et de diffuser des informations précises et transparentes sur l'état et les impacts des catastrophes et du COVID-19, car la désinformation et les fausses nouvelles ont tendance à se répandre rapidement et largement en situation de panique.
- Conseillez aux citoyens d'inclure des masques, des lingettes, des savons, des serviettes et des thermomètres dans les troussees d'évacuation avant les catastrophes.
- Faites appel aux dons en espèces plutôt qu'à du matériel qui pourrait être contaminé par la pandémie. Favorisez les transferts d'argent électroniques pour les transactions de paiement dans le cadre de la RRC afin de réduire le risque d'infection à la COVID-19 par les espèces.

PRINCIPE 7 : PROTÉGER LES PATIENTS TOUCHÉS PAR LE COVID-19 CONTRE LA MENACE DE CATASTROPHES

- Veillez à ce que la RRC et la COVID-19 bénéficient d'une priorité absolue intégrée : évitez les risques qui mettent directement en danger la vie humaine.
- Comprenez et prenez des mesures concertées pour atténuer les effets du COVID-19 en se fondant sur les

principes de contrôle médical des maladies infectieuses. Ces principes sont les suivants : 1) Éliminer la source de l'infection ; 2) Couper la voie de transmission ; 3) Protéger les groupes vulnérables.

- Établissez des plans de protection pour les patients de COVID-19 en auto-quarantaine ou dans des installations désignées qui comprennent: des moyens de communication et des messages; des plans d'évacuation vers des installations de quarantaine sûres en cas de catastrophe, et un soutien médical après l'évacuation.

PRINCIPE 8 : ÉLABORER DES DIRECTIVES D'EVACUATION SPECIALISEES POUR LES VILLES ET LES ZONES SOUS CONFINEMENT COVID-19

- Transmettez une alerte rapide spéciale aux zones verrouillées pour assurer une évacuation efficace et une assurance de sécurité contre les catastrophes et prévenir les actions de panique.
- Créez des plans d'évacuation d'urgence pour les situations de confinement afin de prévenir les paniques et la propagation accrue de l'infection. Il convient d'envisager des plans d'intervention en cas de catastrophe fondés sur un calendrier prévoyant la levée de restrictions spécifiques dans des domaines spécifiques.
- Assurez la coordination avec les autorités locales pour désigner des zones de sécurité et des itinéraires d'évacuation en cas de catastrophe pendant le confinement.

Étant donné qu'une gestion appropriée des catastrophes dans le cadre du COVID-19 permettra d'économiser des milliers de milliards de dollars à l'échelle mondiale

PRINCIPE 9 : FINANCER EFFICACEMENT LES ACTIONS DE RRC DANS LE CADRE DU COVID-19 POUR EVITER UNE CATASTROPHE ECONOMIQUE

- Financez intégralement l'appel de fonds en cas de pandémie tout en disposant d'un budget d'urgence et de fonds pour faire face aux catastrophes et aux risques liés au climat, en gardant à l'esprit que les risques combinés peuvent causer une catastrophe économique irréparable. Menez à bien la conclusion d'accords de financement d'urgence avec les banques et/ou les compagnies d'assurance afin qu'elles puissent accéder rapidement à des fonds pour répondre aux catastrophes.
- Assurez un financement et un déboursement flexibles qui permettent aux acteurs de la RRC de planifier et de répondre aux risques multiples en rapide évolution et expansion dans le cadre du COVID-19.
- Mettez à jour les capacités de gestion des risques de catastrophe pour établir un plan mondial, numérique et axé sur les données, avec des données sur les prix, les fournisseurs, les délais et les spécifications pour l'achat de biens et services essentiels pour faire face aux catastrophes et aux pandémies. Établissez des plans pour faire face aux défis, par exemple, le manque de capacité de fabrication, des chaînes d'approvisionnement longues et encombrées et des acheteurs concurrents
- Encouragez le mécanisme de paiement numérique dans les transactions de RRC par le biais du paiement en monnaie numérique par téléphone et des monnaies numériques, comme celles qui sont maintenant distribuées par la Croix-Rouge aux victimes de catastrophes en Afrique de l'Est afin d'empêcher une infection de COVID-19 par contact.

Étant donné que la solidarité mondiale plutôt que l'isolement est essentielle pour gagner la bataille contre le COVID-19 et les catastrophes qui se produisent en même temps.

PRINCIPE 10 : RENFORCER LA SOLIDARITE MONDIALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR FAIRE FACE A CES DEFIS CONCOMITANTS AFIN DE MIEUX RECONSTRUIRE NOTRE MONDE

- Lors de la survenue d'une méga-catastrophe, partagez régulièrement avec la communauté internationale des informations exactes et à jour sur la catastrophe et ses conséquences, de manière transparente et responsable, afin d'apporter une confiance mondiale à la gouvernance et à l'économie du pays touché.
- Demandez aux agences météorologiques/climatiques, par le biais de la participation de l'Organisation météorologique mondiale et de l'UNDRR, dans le monde entier, de se coordonner activement avec les groupes de travail COVID-19 et de leur fournir des prévisions des risques climatiques et météorologiques identifiables afin de les alerter sur d'éventuelles catastrophes liées à l'eau dans certaines zones
- Si nécessaire, pour faciliter la RRC internationale, préparez le personnel et l'équipement d'aide humanitaire. Dans les situations de restriction d'entrée, le personnel et le matériel d'aide humanitaire et de RRC internationaux peuvent avoir besoin de protocoles établis pour entrer dans les pays et les zones touchés. Les pays doivent envisager à l'avance et planifier des arrangements de facilitation tels que la délivrance de visas, la suppression de la quarantaine et le passage en douane, ainsi que des protocoles d'assistance en toute sécurité pendant la pandémie. Les équipes dépêchées doivent être équipées de kits de protection. Des séances d'information médicale devraient être organisées à l'intention de ces équipes d'aide internationales avant d'entrer dans les zones touchées par le COVID-19. L'utilisation des « Lignes directrices pour la facilitation et la réglementation nationales des secours internationaux en cas de catastrophe et de l'aide au relèvement initial (directives IDRL) », de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR) doit être encouragée.
- Discutez de la création d'organismes régionaux spécifiques de politiques et de règlements en cas de pandémie, en suivant des exemples de RRC. Les pays de l'ASEAN, par exemple, ont abordé cette question transfrontalière et la collaboration régionale/internationale en matière de RRC, en créant un centre régional. Un tel mécanisme est important lorsqu'il est question de la réouverture des frontières et de la promotion des échanges de biens essentiels et de personnes de manière résiliente dans des situations en évolution rapide.
- Un protocole et une prise en charge spécifiques face au COVID-19, plutôt qu'une interdiction d'entrée à cause de celle-ci, doivent être envisagés pour les personnes migrantes et les réfugiés en raison de catastrophes et d'autres situations d'urgence.
- Cartographiez les risques sous de nombreux angles et travaillez de manière collaborative et transfrontalière, car les dangers ne respectent pas les frontières ou la politique. Explorez des solutions dans des secteurs tels que : l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; l'énergie ; l'éducation ; la santé et la nutrition ; les moyens de subsistance ; la protection de l'enfance et la protection sociale ; le logement et les espaces publics ouverts.
- Apportez un soutien international aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui luttent pour faire face à l'épidémie en reconnaissant que tous doivent d'abord et avant tout veiller à la sécurité et au

bien-être des citoyens de leur propre pays. Une menace pour l'un de nous est une menace pour nous tous. Nous ne devons pas oublier que nous sommes aussi forts que les plus faibles lorsqu'il s'agit de faire face au COVID-19 et aux catastrophes.

- Adoptez une approche coordonnée pour comprendre et réduire les risques au-delà des frontières et au sein des gouvernements. Le COVID-19 a démontré la nécessité d'une approche pangouvernementale qui tire parti des capacités de tous les ministères concernés, y compris les organismes nationaux de gestion des risques de catastrophe.
 - Commencez à planifier la reprise dès maintenant pour mieux reconstruire notre monde. Les autorités nationales et locales doivent tenir compte des dangers et des risques biologiques dans leurs stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe selon le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les défis posés par cette catastrophe formeront la base de nouveaux plans et conceptions pour garantir une résilience des systèmes publics et privés face aux dangers futurs.
-